

Message no 91 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Approvisionnement en eau – Réseau d'eau potable – La Racca – Bouclage de secteur – Crédit d'investissement de 176 500 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 91 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de La Racca.

But de la dépense

L'objectif est de réaliser un nouveau bouclage, permettant de raccorder la future centrale de chauffage ainsi que d'améliorer les conditions hydrauliques et de défense incendie de l'ensemble du secteur.

Le tracé de la conduite débute sur un raccord en attente situé au début du chemin en gravier, qui descend vers le viaduc. Il longe le chemin et se termine à la pile du viaduc. La nouvelle conduite d'eau potable sera réalisée en PE PN16 DE 200mm et sera raccordée sur la conduite de liaison Scé-Montimbert projetée.

Au Nord de la future centrale de chauffage à distance projetée, un bras en PE PN16 DE 160mm sera réalisé. Il permettra de raccorder une borne hydrante. Une deuxième borne hydrante sera posée au Nord du tracé projeté.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.091.700/5010.00 et 6610.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.991.700/5010.00

Coût total estimé (entièrement équipé)	Fr.	180'000.00
./.Subventions estimées ECAB	Fr.	3'500.00

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr.	<u>176'500.00</u>
---	------------	--------------------------

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	176'500.00	Fr.	3'530.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	4% de Fr.	176'500.00	Fr.	<u>7'060.00</u>
Total			Fr.	<u>10'590.00</u>

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de la Racca.

Châtel-St-Denis, février 2020

Le Conseil communal

Annexe: - Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 91 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de La Racca.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

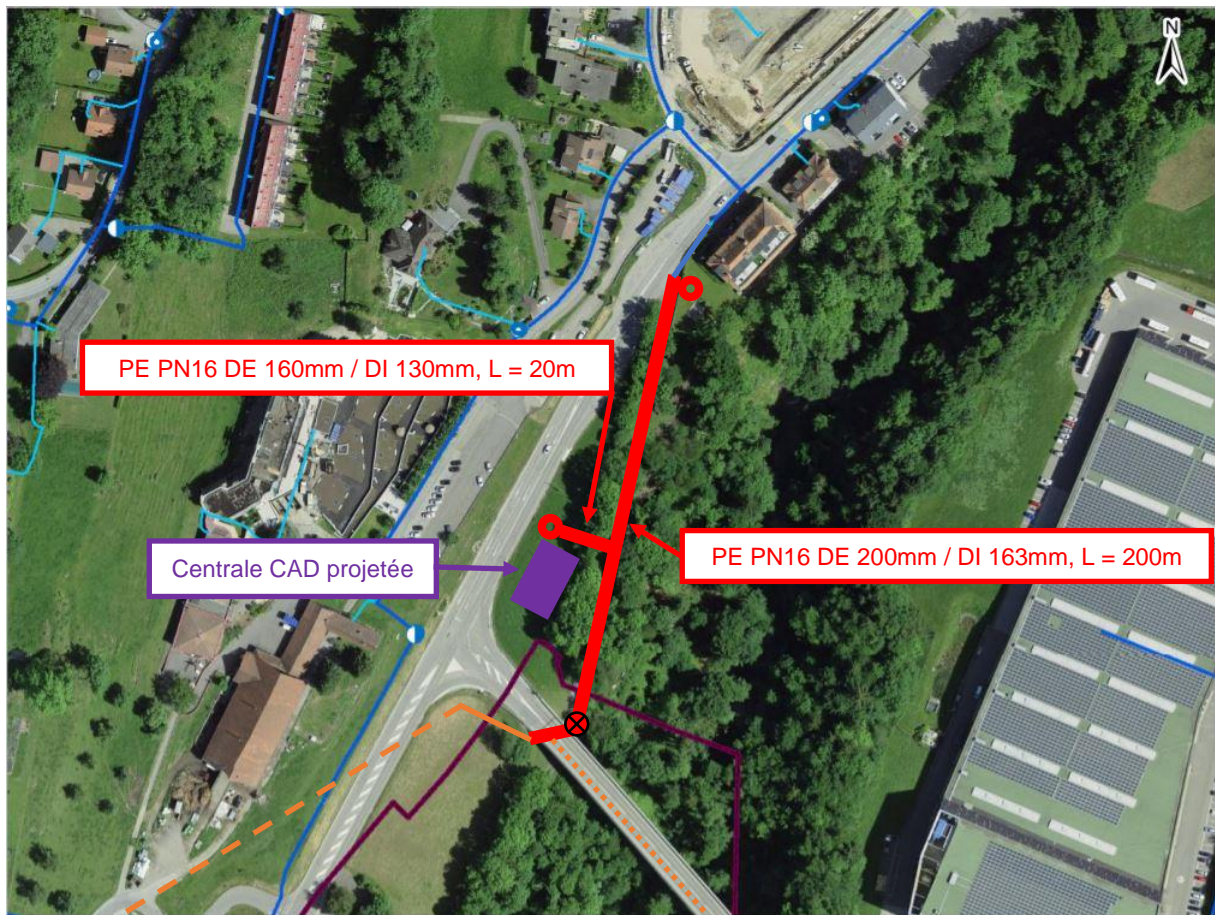
La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

Plan de situation



Légende:

- Conduite projetée
- Borne hydrante projetée
- ⊗ Vanne de vidange projetée
- Conduite Scé – Montimbert projetée
- - - Forage dirigé Scé – Montimbert projeté
- ⋯ Conduite sous pont Scé – Montimbert projetée
- Conduite existante